

**MODÈLE DE CONTRAT DE MÉDIATION  
SUITE À L'ADOPTION  
DU N.C.P.C. LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016  
Proposé par Suzanne Guillet, avocate et médiatrice**

**ENTRE**

**ET**

1. Nous, soussignés, comprenons que la médiation a pour but de permettre à des conjoints qui sont séparés, divorcés ou qui ont pris la décision de ne plus vivre ensemble, d'en arriver à une entente quant à l'exercice de l'autorité parentale, l'accès et la résidence des enfants, les responsabilités financières, le partage des biens et le règlement des autres droits et aspects financiers, le cas échéant.
2. Nous consentons à soumettre à la médiation les questions suivantes :  

---

---

---
3. Nous avons été informés que le médiateur/la médiatrice est une personne impartiale qui doit agir de façon équitable et qui ne représente aucun de nous, dont le rôle est de nous aider à négocier une entente mutuellement satisfaisante sur les questions ci-haut énumérées.
4. Nous nous engageons à faire preuve de transparence l'un envers l'autre, à discuter dans un climat permettant à chacun de nous de faire valoir son point de vue et à coopérer activement dans la recherche des solutions qui seront d'intérêt mutuel et plus particulièrement dans le meilleur intérêt des enfants.
5. Nous nous engageons à ne pas entreprendre de nouvelle procédure judiciaire civile ou à les suspendre le cas échéant, durant le processus de médiation, sauf en matière d'urgence ou de consentement.
6. Nous nous engageons à divulguer toutes les informations concernant nos enfants lors de nos négociations sur l'exercice de l'autorité parentale, la résidence de nos enfants, l'accès et nos responsabilités financières envers eux.
7. De même, nous nous engageons à divulguer toutes les informations financières concernant nos revenus et nos actifs lors de nos discussions sur le soutien financier, le partage des biens et le règlement de nos intérêts financiers, le cas échéant.
8. La médiation étant un processus volontaire, l'un ou l'autre d'entre nous, de même que le médiateur/la médiatrice, pourra suspendre ou mettre fin à la médiation.
9. Nous nous engageons à préserver la confidentialité de tout ce qui est dit, écrit ou fait dans

le cours du processus de médiation.

Nous nous engageons à ne pas utiliser en preuve devant un tribunal tout document contenu au dossier incluant le résumé des ententes, sans le consentement des deux conjoint/parents.

Nous comprenons que le médiateur/la médiatrice ou l'un des participants à la médiation ne peut être contraint à communiquer ces informations à qui que ce soit, sauf à des fins de recherche, à condition que l'anonymat soit respecté, ou lorsque la loi le prévoit expressément.

10. (si applicable) Nous consentons que notre dossier de médiation soit l'objet de discussions entre le médiateur/la médiatrice et le superviseur dans le cadre de l'engagement du médiateur/médiatrice à se faire superviser, conformément au *Règlement sur la médiation familiale*.
11. Nous avons été dûment informés par le médiateur/la médiatrice de son obligation légale, s'il/elle considère que notre projet d'entente est susceptible de causer un différend futur ou un préjudice à l'un de nous ou à nos enfants, soit de nous inviter à remédier à la situation et, le cas échéant, à prendre conseil auprès d'un tiers.

Le médiateur/la médiatrice peut également mettre fin à la médiation s'il/elle est convaincu(e) que le préjudice anticipé ne peut être corrigé.

12. Nous sommes informés que le résumé des ententes qui nous sera remis à la fin de la médiation, le cas échéant, ne constitue ni un document légal, ni une entente exécutoire. Il n'est destiné qu'aux conseillers juridiques dont nous pourrions retenir les services, pour nous conseiller et pour préparer les documents légaux appropriés.

Nous sommes également informés que la mise en application en tout ou en partie de nos ententes ou la signature du résumé des ententes par nous produit des effets juridiques, et qu'il est déconseillé de le mettre en application ou de le signer et d'y donner une force exécutoire avant d'obtenir un avis juridique indépendant.

Nous sommes également informés que la mise en application de nos ententes ou la signature du résumé des ententes pourraient être considérées comme une renonciation à la confidentialité du processus de médiation.

13. Le médiateur/la médiatrice nous informera du droit applicable en matière familiale.

Nous avons été informés que bien que le médiateur/la médiatrice possède une formation juridique celui-ci/celle-ci ne pourra nous donner aucun avis ou d'opinion juridique eu égard à nos obligations et droits respectifs.

14. Nous reconnaissons que le médiateur/la médiatrice nous a fait état de la relation suivante :

---

---

---

et avoir discuté avec nous de cette situation, et nous acceptons en toute connaissance de cause, de confirmer le mandat ici accordé à ce médiateur/cette médiatrice. (Art. 3 NCPC)

15. (si applicable) Nous reconnaissons avoir été avisés de l'existence du programme de subvention gouvernementale en médiation et de son applicabilité dans notre situation actuelle, mais consentons à payer les honoraires du médiateur qui ne travaille pas au tarif prévu par le gouvernement et dans ce cas le tarif du médiateur est de \_\_\_\_\_\$.

16. Dans notre situation actuelle, nous déclarons avoir déjà bénéficié :

a) De la *Séance d'information portant sur la parentalité et la médiation (417 C.p.c.)*

OUI   
NON

b) De (inscrire la durée exacte) de médiation

OUI   
NON

Durée \_\_\_\_\_

17. Dans notre situation actuelle, nous bénéficierons du programme gouvernemental :

De (inscrire la durée exacte) de médiation  
*Règlement sur la médiation familiale (art. 10 et 10.1);*

OUI   
NON

Durée \_\_\_\_\_

18. Dans notre situation actuelle, nous assumerons les honoraires suivants :

a) Après les cinq (5) heures ou deux (2) heures trente (30) minutes, tel que prévu au *Règlement sur la médiation familiale (art. 10.1);*

b) Le tarif du médiateur sera :

celui prescrit par le *Règlement sur la médiation familiale*, soit 130\$ de l'heure

**ou**

de \_\_\_\_\_ \$ l'heure dans le cas où la médiation n'est pas couverte par le *Règlement sur la médiation familiale*

Un comédiateur participera aux sessions de médiation OUI  NON

Le tarif horaire du comédiateur sera prescrit par le *Règlement sur la médiation familiale*

**ou**

de \_\_\_\_\_ \$ l'heure dans le cas où la médiation n'est pas couverte par le *Règlement sur la médiation familiale*

19. Nous acceptons d'acquitter les frais suivants :

(Définir les frais et les objets relatifs à ceux-ci)

20. Nous acceptons de payer les coûts de la médiation tels que définis au présent contrat selon les modalités suivantes :

a) Dans une proportion de :

\_\_\_\_\_ % pour conjointe/mère et \_\_\_\_\_ % pour conjoint/père;

b) À la fin de chaque session de médiation OUI  NON

Selon une autre modalité OUI  NON

Précisez : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nous acceptons les termes que ce document contient,

**EN FOI DE QUOI, nous avons signé,**

à \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_

---

**Conjointe/Mère**

---

**Conjoint/Père**

---

**Médiateur/Médiatrice**